

PROCES-VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AOUT 2012

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	18
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	24

Date de la convocation : 26 juillet 2012

Date de l'affichage : 9 août 2012

PRESENTS (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, Mme HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Adjoints ; M. BINDA, Mme BOURGEOIS, M. CUSENIER, M. DOUARD, Mme LEDUCQ, M. MENANT, Mme TBATOU, M. BESSOT, M. DUPREZ, Mme RAME, M. OLIVIER.

EXCUSES : M. MATHIEU (pouvoir à M. PERNOT) ; Mme BAUD (pouvoir à M. BOUVET) ; Mme FAIVRE (pouvoir à Mlle MARTIN) ; Mme FILIPPI (pouvoir à Mme BOURGEOIS) ; Mme GUICHARDIERE (pouvoir à M. DUPREZ) ; Mme JEUNET (pouvoir à M. BESSOT).

ABSENTS : M. BOECK, M. GRENIER, Mlle PROST, M. ROZE, Mme SEGUIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BESSOT.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

M. PERNOT : Avant de commencer cette séance, permettez-moi de saluer la mémoire de deux personnalités Champagnoises. Tout d'abord Monsieur Gabriel LAPLACE qui fut maçon puis chef d'entreprise. Il a également été Conseiller Municipal de 1977 à 1983 sous le mandat de Monsieur Maurice FUMEY-BADOZ où il s'occupait des questions d'urbanisme. M. LAPLACE est décédé à LYON le 24 juillet dernier.

Ensuite, Monsieur Jean-Marie BOUTIGNY décédé à BESANCON le 31 Juillet 2012. Né à CALAIS le 15 août 1929, Monsieur BOUTIGNY a travaillé dans les services de la ville de CHAMPAGNOLE de 1952 à 1989, en particulier au restaurant municipal et au service de l'urbanisme et de l'assainissement.

M. BOUTIGNY fut à l'origine du Centre de Vacances et de Tourisme où il a oeuvré pendant de nombreuses années afin d'organiser en particulier des colonies de vacances pour les enfants.

Jean-Marie BOUTIGNY s'est toujours beaucoup impliqué dans la vie associative champagnolaïse, notamment au sein de la Croix Rouge et de la Banque Alimentaire.

Nous retracerons la vie de ces deux personnalités champagnoises lors d'une prochaine publication municipale. Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

M. DUPREZ : Pour notre part, nous sommes très affectés par ces disparitions et nous les avons suivis dans toutes les campagnes qu'ils ont menées pour la gauche avec les valeurs républicaines

et de laïcité qui étaient les leurs. Ce sont deux figures importantes de la gauche champagnolaïse qui disparaissent.

M. PERNOT : Je crois que tous les Champagnolais sont affectés par ces disparitions.

Je tiens à remercier toutes les personnes présentes ce soir car c'est un peu inhabituel d'avoir une réunion du Conseil Municipal à cette époque. Cela permettra de ne pas retarder la mise en place de certains investissements, en particulier concernant le complexe sportif.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

. Arrêté fixant les tarifs applicables aux usagers de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

Renonciation au droit de préemption :

. Propriété de M. LAURENT Henri
Section AB n° 33 – 8 rue Maréchal Foch.

. Propriété de MM. Frédéric, Pascal et Michel CHIADOT-CAPONET et Mme DAVI Myriam
Section BD n° 136, 243, 601 – 90 avenue Edouard Herriot.

. Propriété de M. Gökhân OZDEMIR
Section AC n° 535 – Le Chatelot.

M. OLIVIER : J'ai demandé une rectification du procès-verbal du 29 mai 2012. En effet, lors du débat concernant l'emprunt de 700.000 € souscrit par la commune, j'ai dit que la ville perdait 10.000 € par an et non 1000 € comme cela a été noté dans le document.

M. PERNOT : Cette erreur sera corrigée.

REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Remerciements :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre de remerciement émanant de Madame Eliane VUILLEMIN, Présidente du Club Rando, pour la subvention de fonctionnement attribuée par le Conseil Municipal.

Communications Diverses :

M. PERNOT : Je voulais vous donner quelques précisions au sujet des travaux qui ont lieu en ce moment sur la place car les administrés peuvent se poser des questions. M. SAILLARD va vous donner les explications nécessaires.

M. SAILLARD : Lorsque nous avons réalisé les trottoirs de la rue Baronne Delort en descendant depuis le rond-point de la route de CROTENAY jusqu'au Château d'Eau, nous avons demandé à E.D.F. de changer leurs câbles de 20000 volts qui n'étaient plus en très bon état. E.D.F. n'a

pas souhaité le faire à ce moment-là. Récemment, nous avons eu une grosse panne sur CHAMPAGNOLE et il s'est avéré que cette panne provenait de la défaillance de ces câbles. E.D.F. a donc maintenant décidé de les changer. Il leur appartient donc de réaliser les travaux et de remettre en état les trottoirs. E.D.F. va profiter de ces travaux pour réalimenter divers postes de transformation.

Mme RAME : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

M. SAILLARD : Les services techniques ont fait leur travail en temps voulu mais E.D.F. n'a pas souhaité, à l'époque, tenir compte de nos mises en garde.

M. PERNOT : On peut admettre que la programmation d'E.D.F. n'est pas forcément en phase avec les investissements municipaux. Cependant, les responsables avaient été prévenus et ils auraient pu s'arranger pour effectuer les travaux pendant que les tranchées étaient ouvertes. Ce qui est intolérable, c'est le préjudice pour la commune. Je vais faire un courrier aux responsables pour leur souligner cet état de fait. Nous aurons forcément une dégradation visuelle, car, même si les travaux sont réalisés par une entreprise soigneuse, il n'en demeure pas moins que ça se voit. On va une nouvelle fois faire le vœu pieux de croire qu'à l'avenir tous ceux qui utiliseront le sous-sol s'adapteront à nos investissements.

M. SAILLARD : Lorsque nous avons fait le béton désactivé vers le château d'eau, Erwan BATAILLARD avait prévu de passer des gaines supplémentaires ce qui fait qu'il n'y a pas besoin maintenant de passer de nouvelles gaines.

M. DUPREZ : On peut espérer que pour les travaux à venir, E.D.F. et les autres nous écouteront afin de prévoir les gaines nécessaires et d'éviter de recreuser.

M. SAILLARD : De toute façon, on mettra des gaines en attente. On a déjà de la chance car l'entreprise SBTP travaille bien.

M. PERNOT : Il faut surtout faire savoir aux administrés qu'il ne s'agit pas d'errements de la programmation municipale et que ces travaux ne sont pas de notre fait.

JEUNESSE, ANIMATION, COMMUNICATION :

M. PERNOT : Je voudrais encore une fois faire remarquer l'importance de la programmation festive proposée par la Municipalité et remercier tous ceux qui oeuvrent à sa réalisation car il s'agit d'un travail important. Il faut souligner l'énergie que doivent fournir les services municipaux pour mettre en place le matériel pour les différentes manifestations qui se sont déroulées depuis le mois de juin : fête foraine, fête de la musique, défilé de mode, festival de jazz, montée du Mont Rivel, 14 juillet, beach-volley, Champa'Biza, concerts du marché... A venir, il y a encore le karaoké du 14 août, le forum des associations et le défilé du mois d'octobre. On aura en plus le 2 septembre la course de voitures à pédales dont nous allons parler tout de suite.

M. DUSSOUILLEZ : Il y a eu aussi la course de vélo avec un nouveau parcours.

M. PERNOT : Je tiens à ce sujet à souligner l'effort d'Arielle BAILLY et je suis heureux que cette course ait été gagnée par un Champagnolais.

Mme RAME : Les coureurs et les riverains ont été satisfaits du nouveau circuit. Je souhaiterais également qu'il y ait un peu d'animation de l'autre côté de la ville.

Mme BAILLY : Nous aurons en outre au mois de septembre le marathon de CHAMPAGNOLE.

. Attribution de subvention :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Dans sa réunion du mardi 31 juillet 2012, la Commission « Jeunesse, Animation, Communication », a étudié l'organisation à CHAMPAGNOLE, en partenariat avec l'Association Team Haut-Doubs, d'une épreuve de Championnat de France de voitures à pédales, comptant également pour le Trophée de Franche-Comté.

Cette course se déroulera le dimanche 2 septembre 2012 de 13 H 30 à 18 H environ. Elle prévoit la mise en place d'un circuit fermé à la circulation, d'une longueur d'environ 800 à 1000 mètres. Celui-ci sera installé au centre-ville, site idéal pour les pilotes afin de leur permettre d'avoir un tracé intéressant avec un faible dénivelé. Le règlement prévoit trois types de prix. La voiture qui fait le plus grand nombre de tours est déclarée vainqueur de la catégorie « Vitesse ». Parallèlement, un jury, composé de 5 personnes, note l'esthétique des voitures et pilotes. La voiture ayant obtenu le plus de points est déclarée vainqueur de la catégorie « Look ». Après avoir fait le total des points « Look » et « Vitesse », la voiture qui obtient le plus petit total est déclarée vainqueur du « combiné ».

La participation financière de la Ville de CHAMPAGNOLE s'établit à 800 euros. Cette somme comprend l'inscription sur le calendrier officiel, ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. De plus, il est demandé le versement d'une prime de 80 euros par voiture engagée, sachant que cette épreuve peut accueillir au maximum 30 voitures.

Pour ces primes, il y a un partenariat avec le Football Club qui démarché les commerçants et les entreprises de la ville pour sponsoriser les voitures. C'est également le club de foot qui s'occupera de la buvette et de la restauration.

M. SAILLARD : C'est un départ lancé ou un départ comme au MANS ?

M. DUSSOUILLEZ : Comme au MANS je pense.

M. PERNOT : Ce dossier nous est arrivé par l'intermédiaire d'une jeune Champagnolaise, Pauline PICHOT, qui fait partie de la Fédération Française de Courses de Voitures à Pédales. C'est une véritable compétition et une épreuve très organisée. Le lycée pourrait éventuellement préparer une voiture afin de participer à cette course l'an prochain si cette manifestation est un succès.

M. DUPREZ : C'est une course écologique car il n'y a pas de dégagement de CO2. Nous pouvons mettre en avant cette partie douce du déplacement avec un prix spécial.

M. OLIVIER : On connaît le circuit ?

M. DUSSOUILLEZ : Chaque véhicule aura son paddock et partira de la Mairie pour emprunter l'avenue de la République, tourner à la rue Aimé Berthod et revenir devant la Mairie. Les services de la Préfecture viendront contrôler les conditions de sécurité. Les personnes intéressées pourront participer au jury. La fédération a un site internet où vous pourrez avoir plus de précisions.

M. PERNOT : Je pense qu'une telle animation va mettre de l'ambiance en ville. On demandera aux bars de rester ouverts.

M. DUSSOUILLEZ : Une conférence de presse avec les organisateurs aura lieu prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (M. OLIVIER), approuve :

- le versement d'une subvention de 800 euros à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales. pour l'organisation d'une épreuve de Championnat de France à CHAMPAGNOLE
- l'octroi d'une prime de 80 euros par voiture engagée dans la course dans la limite énoncée précédemment.

AFFAIRES SPORTIVES :

. Attribution de subvention :

Rapporteur : Mme BAILLY

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Affaires Sportives », réunie le mercredi 25 juillet 2012, décide d'allouer une subvention de démarrage d'un montant de 150 euros à l'association "CAT AIRSOFT".

M. BOUVET : Je ne me rappelle plus en quoi consiste l'airsoft ?

Mme BAILLY : Il s'agit de tir avec des pistolets à billes alors que le paintball se fait avec des billes de peinture.

M. BINDA : Normalement, cette association sera présente au forum.

M. DUPREZ : Il faudra être vigilant sur le fait de ne pas laisser se monter une autre association avec le même objet.

Mme BAILLY : Le paintball et l'airsoft sont des associations bien différentes et n'ont pas le même règlement.

M. DUPREZ : Je sais mais nous avons déjà eu le cas précédemment d'associations différentes qui pratiquaient la même discipline.

Mme BAILLY : Nous y veillons tout particulièrement.

ADMINISTRATION GENERALE :

. Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Rapporteur : M. PERNOT

- Madame Bernadette TAVERNIER, Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, demande la réduction de son temps de travail afin de pouvoir exercer une autre activité professionnelle à temps non complet à la ville de Ferney-Voltaire à compter du 1^{er} septembre 2012.

- Chaque année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'apporter au tableau des effectifs du personnel communal les modifications suivantes :

OBJET	SERVICE	EMPLOI CONCERNE	ANCIEN TEMPS DE TRAVAIL	NOUVEAU TEMPS DE TRAVAIL
Modification du temps de travail	ECOLE DE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (piano)	20 H	10 H 30 au 01/09/2012
OBJET	SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE DE NOMINATION
Avancement de grade	POLICE MUNICIPALE	Gardien de police municipale PICARD Gérard	Brigadier de police municipale PICARD Gérard	01/07/2012
Avancement de grade	POLICE MUNICIPALE	Brigadier de police municipale VOISARD Frédéric	Brigadier chef principal de PM VOISARD Frédéric	01/07/2012

M. DUPREZ : Concernant ce tableau, pas de problème mais nous aimerions savoir où l'on en est avec le recrutement du Directeur de l'Ecole de Musique.

M. PERNOT : J'allais justement en parler. Nous avons reçu récemment différentes personnes. Le prochain directeur s'appelle Emmanuel CAENS. Il vient de DIJON et il est clarinettiste. Il est âgé de 28 ans et a malgré tout une expérience déjà importante en terme de professeur et de directeur. Il a déjà été directeur d'harmonie et il est actuellement responsable du pupitre de clarinette à l'harmonie de CHENOVE. M. CAENS a été clarinettiste à la Musique de l'Air de DIJON. Il semble

avoir le dynamisme nécessaire pour mener à bien les missions qui lui seront confiées. Il sera donc directeur de l'école de musique tout en ayant à gérer également l'orchestre d'harmonie qui sera intégré à l'école.

M. DUPREZ : Quand on parle de l'orchestre d'harmonie, c'est l'harmonie municipale ?

M. PERNOT : Pour l'instant la batterie-fanfare restera sous l'autorité directe de l'harmonie municipale (association loi de 1901) qui aura toujours en charge d'organiser ses concerts qui se feront avec l'orchestre d'harmonie placé sous l'autorité de l'école de musique. Il faut donc mettre en place toutes les structures qui vont permettre d'harmoniser ce système. Je pense que nous pourrons aboutir à un résultat qui va corriger les dysfonctionnements précédents.

M. DUPREZ : M. CAENS va remplacer également le directeur actuel de l'harmonie ?

M. PERNOT : Oui, il va remplacer M. GUINCHARD que je tiens à remercier pour le travail effectué. Dans le cahier des charges, c'était précisé noir sur blanc. Il sera placé non pas sous l'autorité de l'harmonie municipale mais de la municipalité.

M. DUPREZ : Un petit schéma de fonctionnement serait le bienvenu.

M. PERNOT : Nous allons mettre en place un nouveau fonctionnement. Il y aura certainement l'instauration d'un conseil d'école avec des élus, des membres de l'Harmonie Municipale et de l'Ensemble Orchestral, des parents d'élèves, des professeurs... Ce conseil d'école viendra soutenir la démarche proposée par le directeur et permettra de faire renaître le dialogue où il n'y en avait plus.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau :

Rapporteur : M. SAILLARD :

L'Agence de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projets dans le cadre de l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable, d'une part, et de la réduction des consommations, d'autre part.

La Ville de CHAMPAGNOLE avait transmis avant la date limite fixée au 15 juin dernier une déclaration d'intention concernant deux projets. L'Agence de l'Eau a confirmé le 2 juillet que ces derniers entraient bien dans le champ d'action de ce programme et il convient à présent de transmettre avant le 31 août 2012 les dossiers complets de demande d'aide. La sélection des projets interviendra avant la fin 2012.

La première opération consiste à installer des appareils hydro-économiques dans les bâtiments scolaires et sportifs. La pose d'appareils de ce type a d'ailleurs été réalisée il y a quelques mois sur le complexe sportif Léo Lagrange ; nous pourrons effectuer un premier bilan au terme d'une année complète, mais a priori, le temps de retour sur investissement est court. Il s'agirait cette fois d'équiper les vestiaires, les salles omnisports et les écoles. Il est sollicité une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% sur ce projet estimé à la somme de 12 000.00 €HT.

La seconde opération vise à l'amélioration de la performance du réseau de distribution avec étude de sectorisation, pose de postes de comptage de sectorisation et débitmétrie, télégestion,

auscultation patrimoniale des canalisations principales. La dépense est estimée au total à 104 000 €HT et il est sollicité une aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

Ces aménagements vont permettre à la fois de faire des économies et de détecter plus facilement les fuites sur le réseau. Pour ce qui concerne la canalisation entre SIROD et CHAMPAGNOLE qui est très ancienne, une caméra va pouvoir être installée depuis la source de la Papeterie. Cette caméra va descendre tout le long de la canalisation et filmer la conduite de l'intérieur.

M. LAITHIER : La réduction de perte est estimée à 68.000 €

M. PERNOT : C'est paradoxal parce que la réduction des pertes génère une augmentation du prix de l'eau.

M. SAILLARD : Le prix de l'eau est composé à 80 % de charges fixes. Ces charges de personnel et de traitement de l'eau ne bougeront pas. C'est plutôt une volonté d'améliorer le rendement des réseaux.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau selon les conditions énoncées et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires.

. **Convention avec GDF** :

Rapporteur : M. SAILLARD

La Ville de CHAMPAGNOLE poursuit sa démarche en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Des diagnostics ont été effectués avec préconisations de travaux.

A l'école Valentenouze, un faux-plafond avec isolation est créé dès cet été dans la grande salle centrale. Une étude plus globale est également en cours concernant l'isolation et le remplacement de la chaudière de ce bâtiment.

A l'Hôtel de Ville, après la rénovation extérieure, l'étude thermique est en cours afin de permettre aussi le remplacement de la chaudière.

Ces opérations qui contribuent à la maîtrise des consommations d'énergie rapporteront à la ville des "Certificats d'Economie d'Energie" (CEE), dispositif initié par la loi de programme du 13 juillet 2005 modifiée sur les orientations de la politique énergétique.

Un accord est intervenu avec GDF SUEZ, fournisseur de gaz naturel. La ville, après réalisation des travaux, s'engage à céder à GDF SUEZ les Certificats d'Economie d'Energie.

GDF SUEZ s'engage, après transmission des documents et fin de travaux et en contrepartie de la cession des CEE, à verser à la ville la somme de 1 336 €concernant l'école Valentenouze et de 4 120 €concernant l'Hôtel de Ville.

Une convention établit pour chaque opération les modalités de cet accord.

M. DUPREZ : En ce qui concerne les Certificats d'Economie d'Energie, est-ce qu'on peut avoir des explications ? G.D.F. va gagner de l'argent grâce à ces certificats.

M. SAILLARD : Je sais bien car G.D.F. va nous les acheter pour les revendre.

M. DUPREZ : C'est un système assez pernicieux mais c'est la loi du marché.

M. SAILLARD : Le système n'est pas parfait mais si on n'en profite pas on ne gagne pas d'argent.

Sur avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six voix (Mmes GUICHARDIERE(p), JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve les deux conventions à intervenir entre la Ville de CHAMPAGNOLE et GDF SUEZ et autorise le maire à les signer.

. Marchés de travaux : construction d'un centre de distribution postale :

Rapporteur : M. SAILLARD

Par délibération en date du 13 octobre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé les transactions foncières entre la ville et POSTE-IMMO.

Le principe porte sur l'acquisition par la ville de l'ensemble immobilier situé au centre-ville (terrain et bâtiment du centre de distribution postale), la construction d'un nouveau centre de distribution en zone d'activités et sa location par bail commercial à la Société "La Poste".

Le Conseil Municipal avait ensuite approuvé, dans sa séance du 29 novembre 2011, la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ARCHIPLUS, représenté par l'architecte Michel VECHE.

Les études de conception du projet ont donc été effectuées, en intégrant le cahier des charges techniques de La Poste et la nouvelle réglementation thermique en vigueur.

Les travaux sont divisés en 17 lots.

La consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 24 juillet 2012 et l'ouverture des plis a été effectuée le même jour. Les offres ont ensuite été analysées par le maître d'œuvre et une nouvelle réunion a eu lieu le 1^{er} août afin de déterminer les attributaires suivants :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Terrassements généraux VRD	RUSTHUL A.	129 592.94 €
2	Gros œuvre	RUSTHUL J.E.	83 598.46 €
3	Dallage industriel	RUSTHUL J.E.	23 129.50 €
4	Charpente métallique	PERRAUD	70 056.50 €

5	Couverture étanchéité	HARDY	65 070.69 €
6	Bardage	HARDY	42 733.29 €
7	Serrurerie	BAVOYSI	11 988.40 €
8	Menuiserie alu	BAVOYSI	37 500.00 €
9	Menuiserie bois	MULLER	19 815.00 €
10	Plâtrerie peinture revêt. sols	REVERCHON	59 383.50 €
11	Plomberie	FILIPPI	8 902.00 €
12	Chauffage	GEORGEON	33 950.00 €
13	Electricité VMC	GRAPPE	52 727.69 €
14	Carrelage faïence	JURA CARRELAGE	11 292.00 €
15	Plate-forme élévatrice PMR	ERMHES	18 030.00 €
16	Clôture portail	DESMOULES POSE	17 737.20 €
17	Espaces verts	FCE SAS	5 947.20 €
TOTAL HT			691 454.37 €

Le montant total des travaux s'élève ainsi à 691 454.37 €HT, dépense qui sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2012, nature 2313, fonction 9320.

M. OLIVIER : Est-ce que le loyer annuel est toujours fixé à 42.000 €?

M. PERNOT : Ce qui a le plus de valeur c'est l'emprise foncière et au regard de son importance, c'est donné. On s'en tire très bien sur le plan économique et comptable. C'est un dossier d'intérêt général parce qu'il permet de récupérer du foncier au centre-ville, ce qui est fondamental. C'est une chance historique qui se présente une fois tous les siècles. Il se passera quelques années avant qu'un autre Conseil Municipal puisse récupérer autant de terrain au centre-ville.

M. DUPREZ : Si ma mémoire est bonne, on avait prévu de réfléchir à l'aménagement de ce quartier. On attend une réunion pour en discuter.

M. PERNOT : Il y a des opportunités qui peuvent se présenter. J'ai déjà des propositions. Vu son positionnement, ce lieu attire quelques personnes et même quelques acquéreurs. Cependant, on a pas acheté à un privé pour revendre à un privé. Il faut que l'activité proposée sur ce lieu relève de l'intérêt général. Toutes les pistes seront étudiées. Pour le moment, ce qui m'importe est de disposer du foncier pour répondre à nos besoins dans le cadre du plan d'aménagement du centre-ville afin de prendre en compte les nouveaux consommateurs qui viendront à CHAMPAGNOLE lorsque les hypermarchés auront ouvert leurs portes. Il faudra bien réfléchir sur le sujet si on veut que ces consommateurs supplémentaires viennent au centre-ville. Si l'on réussit ce pari, l'opération sera une réussite pour l'ensemble du tissu commercial champagnolais.

M. BESSOT : L'estimation du projet était de combien ?

M. PERNOT : 650.000 €

M. BESSOT : On est un peu au-dessus.

M. PERNOT : Il y a quelques aménagements qui risquent de disparaître et de faire baisser le coût total.

M. DUPREZ : Le début des travaux est prévu quand ?

M. SAILLARD : Au mois de septembre.

M. PERNOT : C'est un beau projet et tout le monde y trouvera son compte, y compris "La Poste" car cela permettra de pérenniser la structure sur le secteur et l'inciter à se développer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les marchés de travaux avec les entreprises retenues et autorise le Maire à les signer.

. Marché de travaux : construction du complexe sportif des Louaitaux :

Rapporteurs : M. PERNOT et SAILLARD

M. PERNOT : Le projet de complexe sportif des Louaitaux a été suspendu pendant environ deux ans en raison de prescriptions archéologiques. Les études ont finalement pu reprendre cet hiver. Plusieurs réunions de travail sont intervenues avec les utilisateurs et la commission des affaires sportives.

Le Conseil Municipal avait pris acte de la présentation du projet dans sa séance du 29 mai 2012.

Le projet comprend :

- deux terrains de football en gazon synthétique
- deux terrains de rugby en gazon naturel
- une piste d'athlétisme
- un espace tir à l'arc
- un bâtiment vestiaires et locaux techniques
- parking et VRD

Au niveau des financements, si les subventions de l'Etat, du Conseil Général et de la Fédération Française de Football sont acquises, celle de la Région de Franche-Comté demeure en attente.

Les travaux démarreront en septembre 2012 pour s'achever en mai 2013.

M. PERNOT : Je tiens à répéter que cet investissement ne pourra aboutir de manière correcte que si les utilisateurs sont financeurs. Dès lors qu'un des utilisateurs refuserait de participer au financement, il n'aura pas accès aux installations. J'y veillerai tout particulièrement. Aujourd'hui, il n'y a pas de démarche d'accompagnement systématique du Conseil Régional dans les investissements mais j'ose espérer que demain il y aura des dispositifs qui permettront au Conseil Régional de participer à de tels équipements. Il serait dommage que nos lycéens n'aient pas accès à ces installations. Le projet va se construire sur 2012 et 2013, ce qui donnera à chacun le temps de mettre en place les politiques nécessaires pour le concrétiser. Ce qui est vrai à CHAMPAGNOLE le sera également pour d'autres villes, ce qui peut poser des soucis aux financeurs potentiels. Les travaux commenceront en septembre 2012 pour s'achever en mai 2013. Le cabinet SERIA s'est engagé sur cette date.

Ce projet sera complété normalement, puisque la communauté de communes s'est prononcée sur le sujet, par un pôle nautique qui se trouvera sur le même site et nous mènerons parallèlement une réflexion pour la desserte de ce secteur en essayant de trouver des solutions par

l'extérieur de sorte que les habitants de la rue Léon Blum ne soient pas trop perturbés par ces nouvelles installations.

Je laisse le soin à M. SAILLARD de présenter les marchés de travaux.

M. SAILLARD : Suite à la présentation du projet au Conseil Municipal lors de la séance du 29 mai dernier, la consultation d'entreprises pour la création du complexe sportif des Louitiaux a été engagée en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'opération est divisée en 3 lots :

Lot n° 1 – Terrassements VRD

Lot n° 2 – Sols sportifs, clôtures, équipements et éclairage

Lot n° 3 – Bâtiment à usage de vestiaires.

Le marché est également scindé en une tranche ferme (terrain synthétique, terrain gazon naturel, piste et bâtiment) et une tranche conditionnelle n° 1 (second terrain synthétique) et une tranche conditionnelle n° 2 (second terrain gazon naturel). Dans un premier temps, l'ordre de service sera délivré pour la seule tranche ferme.

En fonction de la première réunion de coordination de chantier avec les différentes entreprises, l'ordre de service de la tranche conditionnelle n° 1 pourrait être également délivré. En revanche, celui concernant la tranche conditionnelle n° 2 ne devrait l'être qu'en 2013 en fonction des réponses obtenues pour les demandes de subventions.

La consultation s'est achevée le 24 juillet pour les lots n°1 et n°2 et l'ouverture des plis a eu lieu immédiatement.

Le choix des attributaires a été effectué en réunion le 1^{er} août, après analyse détaillée des offres. Le résultat est le suivant :

Lot n° 1 – Entreprise Arnaud RUSTHUL TP : 545 020.81 €HT

Lot n° 2 – PARCS ET SPORTS : 1 938 556.39 €HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2012, nature 2312, fonction 4127.

Pour le lot n°3, les plis ont été remis pour le 1^{er} août et sont en cours d'analyse, l'attribution de ce lot aura donc lieu ultérieurement.

Au départ il n'y avait que deux lots : terrassement et VRD ; équipements sportifs et vestiaires. Lorsqu'on a ouvert les plis il y a un mois et demi, il n'y avait que deux offres. L'une d'entre elle était 300.000 € au-dessus et l'estimation et l'autre encore plus importante. Nous avons eu l'impression de ne pas avoir affaire à des offres sérieuses. Nous avons donc décidé de scinder le lot 1 en deux et de lancer une nouvelle consultation. Les deux entreprises qui avaient soumissionné la première fois n'ont pas répondu à cette deuxième consultation. On a demandé ensuite aux entreprises de revoir leur copie, ce qui a permis de respecter les estimations. En ce qui concerne le lot 3 : bâtiment à usage de vestiaire, nous n'avions qu'une seule offre qui était au-delà de l'estimation. Nous avons donc relancé l'appel d'offres mais certaines entreprises ont demandé un délai supplémentaire. Les offres ont été ouvertes hier. Elles correspondent aux prévisions et sont actuellement en cours d'analyse. En résumé, nous avons bien fait d'annuler la première procédure et d'avoir relancé une consultation.

M. PERNOT : Soyez rassurés aussi quand à la manière dont on aborde ce projet avec le cabinet SERIA, sachant qu'on se garde un certain nombre d'hypothèses optionnelles. Il y a un terrain en herbe qui a été prévu de manière optionnelle dans l'appel d'offres. Aujourd'hui, avec les partenaires qui sont les nôtres (Conseil Général, Etat, Fédération Française de Football), on peut envisager d'avoir les deux terrains synthétiques, un terrain en herbe et les vestiaires. On a une option qui repose sur un terrain supplémentaire qui pourra se réaliser par la suite. Je veux rester optimiste et j'espère qu'on pourra obtenir l'intégralité du projet. J'espère qu'en 2015 on aura non seulement les stades mais également le complexe sportif.

M. OLIVIER : Pour revenir sur les marchés publics, il y a quelques mois on avait souhaité avoir une clause de mieux-disant social. Est-ce que vous en avez tenu compte ?

M. PERNOT : Non. Dès lors que les entreprises champagnolaises répondent aux appels d'offres, elles font en sorte d'être compétitives afin d'obtenir les marchés correspondants. Sur ceux de "La Poste", comme pour le complexe sportif, plusieurs entreprises locales vont profiter des investissements réalisés par la commune.

M. OLIVIER : En contrepartie, est-ce que les entreprises locales vont jouer le jeu en cette période de chômage ?

M. PERNOT : Dès lors qu'elles ont du travail, les entreprises vont embaucher du personnel et je peux vous affirmer que les travaux qui ont eu lieu ces derniers temps sur la ville de CHAMPAGNOLE ont contribué à faire tourner nos entreprises qui peuvent mettre en place une politique sociale en étoffant leurs effectifs. Aujourd'hui, par rapport à ces marchés, je pense que nos entreprises locales ont un positionnement très positif parce qu'elles emportent la plupart des marchés. Si la société RUSTHUL n'avait pas obtenu le marché de SUPER U, le lotissement des Gravières et le complexe sportif, elle n'aurait pas le personnel qu'elle a aujourd'hui. Pour avoir de tels résultats, il faut faire preuve de volontarisme. Dans ce contexte où la commune propose des chantiers, ce sont les entreprises locales qui s'imposent par rapport à la concurrence. Concernant les travaux du complexe sportif, je remercie à l'avance les habitants du secteur qui vont connaître quelques nuisances.

M. DUPREZ : J'espère qu'ils seront aussi patients que les riverains de la rue Gédéon David par rapport à la circulation rapide de certains entrepreneurs.

M. PERNOT : Il faut faire quelque chose à ce sujet. Laurent LAITHIER fera une note à toutes les entreprises et on demandera à la police municipale ou à la gendarmerie d'intervenir si nécessaire.

M. SAILLARD : Le problème vient surtout des constructeurs de maisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la passation des marchés de travaux avec les entreprises retenues dans les lots n°1 et n°2 et autorise le Maire à les signer.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme RAME : On parlait tout à l'heure de fuites d'eau. Est-ce que vous avez déjà essayé de joindre VEOLIA au téléphone, en particulier le 14 juillet, à cause d'un problème de fuite. Est-ce que

nous ne pourrions pas avoir un numéro plus accessible afin de joindre directement l'agence de CHAMPAGNOLE ?

M. PERNOT : Je vous entend concernant cette réclamation. La circonstance atténuante est qu'il s'agissait du 14 juillet. A nouveau je dis dans cette enceinte que tous les administrés qui ont des problèmes avec VEOLIA doivent faire un courrier afin d'expliquer la situation. Dans la mesure où nous avons une délégation de service public avec cette entreprise, ces réclamations seront transmises aux responsables afin qu'ils y remédient.

M. SAILLARD : C'est une erreur de croire que VEOLIA gère l'entretien de la conduite jusqu'au compteur. Le compteur est privé et c'est le plombier qu'il faut appeler en cas de fuite.

Mme RAME : La fuite était avant le compteur.

M. PERNOT : Une nouvelle fois je vous demande de faire un courrier de réclamation que je transmettrai à VEOLIA.

Mme RAME : Je le ferai.

- Mme RAME : Deuxième problème, ce sont les urgences de l'hôpital. Je suis allée aux urgences le 18 juillet suite à un petit accident et il semblerait que ces urgences risquent de fermer. Je pense qu'un service d'urgences pour de tels petits "bobos" sont nécessaires. Il y a quelque chose à faire à ce sujet. On a déjà fermé la chirurgie et il ne faudrait pas en plus fermer les urgences.

M. PERNOT : Il va falloir être particulièrement malin pour me démontrer que les urgences ne sont pas nécessaires au regard du bassin de vie. Nous allons attendre les décisions de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et voir ce qui va être proposé. La dernière fois que ce sujet a été abordé, nous n'avions pas matière à être particulièrement inquiets mais on parlait quand-même de regroupements d'hôpitaux au sein d'une communauté hospitalière territoriale. Ceci étant, il va falloir que l'A.R.S. nous dise ce qu'elle propose. Je n'ai pas aujourd'hui d'éléments qui laissent entendre que les urgences sont remises en cause dans leur fonctionnement actuel.

Mme RAME : Il faut quand-même surveiller.

M. PERNOT : Le conseil de surveillance sert à cela et sera particulièrement vigilant. Ceci étant, il faudra adopter une démarche commune et cohérente pour être prêt à engager des combats si nécessaire. Je ne veux pas me poser de questions aujourd'hui. Les décisions se prennent entre l'A.R.S. et l'hôpital et le conseil de surveillance veille à ces décisions. Ces décisions ne dépendent pas de notre autorité mais si certaines d'entre elles ne nous conviennent pas, nous allons réagir. Suite à ce qui a été dit lors des derniers conseils de surveillance, il n'y a pas pour le moment de raisons de s'inquiéter.

M. DUPREZ : Sur ce dossier, nous avons des approches un peu différentes. Je suis également au conseil de surveillance, élu par la communauté de communes. Nous avons dû voter sur le regroupement par rapport à un territoire de santé. J'ai voté contre parce que nous n'avions aucune garantie sur l'avenir de l'hôpital de CHAMPAGNOLE et en particulier des urgences. Voter pour, c'était signer un "chèque en blanc" à l'administration. J'ai donc voté contre.

M. PERNOT : "Le changement c'est maintenant".

M. DUPREZ : Le changement, c'est avoir le courage de dire non. J'ai posé une question diverse sur les urgences et la réponse qui a été faite ne nous a pas donné satisfaction. Je vous invite à lire le document que vous avez dû recevoir il y a une dizaine de jours et qui donne la réflexion de l'A.R.S. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter parce qu'il est dit noir sur blanc qu'il y a un énorme point d'interrogation concernant les urgences de nuit. De même, il y a un problème concernant les laboratoires. Si avec tout cela on n'a pas de quoi s'inquiéter, je suis très content d'avoir voté contre ce regroupement parce qu'on se fait "entuber".

M. PERNOT : Cela ne changera rien. On sait aujourd'hui qu'on ne se bat pas contre des fonctionnaires mais contre un ministère. Je vous invite à écrire à tous les parlementaires de gauche pour qu'ils tiennent les promesses qu'ils ont faites lors de la campagne électorale. J'aimerais bien qu'ils mettent leurs actes en concordance avec leurs discours. On ne sauve pas les urgences au sein du conseil de surveillance. Les décisions se prennent ailleurs et nous sommes mieux armés pour défendre les intérêts sanitaires de notre population avec une logique de groupement parce que nous avons un trésor : nos patients. L'A.R.S. souhaite que les patients aillent se faire soigner à LONS. C'est là qu'il faut mobiliser la population et les médecins libéraux pour que si la situation de l'hôpital venait à se dégrader, on ne soit plus bloqué dans un schéma à mettre en place. Voilà l'axe sur lequel on peut travailler, tout en demandant au nouveau gouvernement de maintenir le service public en milieu rural. C'est la réalité politique et démocratique de notre pays. A chacun de prendre ses responsabilités et de les assumer. Est-ce que vous avez remarqué comment a été nommée Madame VIDAL ? Le recrutement a été fait par l'A.R.S. avant même qu'on l'ait voté. L'avis du conseil de surveillance de CHAMPAGNOLE n'a eu aucune importance. A un moment donné, lorsque l'administration a décidé de fermer la chirurgie, on a eu beau manifester et tout faire, cette fermeture a été entérinée. Aujourd'hui, il faut mettre chacun en face de ses responsabilités. Le fait de travailler collégialement va mettre le service des urgences de LONS en face de ses responsabilités. La première personne qui a émis des critiques sur la mise en place d'un scanner à CHAMPAGNOLE c'est un radiologue de LONS. Si ces gens ne veulent pas travailler avec nous il faut qu'ils le disent et s'ils le disent je ne vois pas pourquoi nos patients iraient se faire soigner chez eux. Je suis à l'aise sur ce dossier. Si on ferme les urgences de nuit, c'est l'hôpital de LONS qui devra s'adapter pour faire face à un afflux supplémentaire de patients. On ne peut pas demander aux gens de s'associer s'ils sont méprisés. Ils vont nous faire la démonstration de leur bonne volonté de vouloir travailler avec nous en défendant un service d'urgence à CHAMPAGNOLE ouvert 24H/24.

M. DUPREZ : C'était les mêmes arguments que certains tenaient à l'occasion de la fermeture de la chirurgie.

M. PERNOT : Quels arguments vous aurez demain si on veut fermer les urgences. Les personnes de LONS ne voudront pas se battre pour nous si elles savent qu'on ne voulait pas s'associer avec elles.

M. DUPREZ : Jamais je ne signerai un chèque en blanc à l'A.R.S., quel que soit le gouvernement en place, dans la mesure où la sécurité médicale n'est plus assurée. On s'est déjà fait rouler dans la farine et on sait maintenant qu'il y aura des suppressions de lits à LONS comme à CHAMPAGNOLE. Quant au scanner, c'est le miroir aux alouettes, la carotte pour nous faire avancer. Cela fait cinq ans qu'on l'attend. J'avais même proposé une souscription publique.

M. PERNOT : Je vous charge de la mettre en place.

Mme TBATOU : Pourquoi le cinéma de CHAMPAGNOLE est le seul à refuser de prendre la carte avantages jeunes ? Beaucoup de personnes vont à POLIGNY ou à LONS. Ne peut-on pas l'inciter à l'accepter ?

M. DUPREZ : La ville est propriétaire des murs et des chaises. On peut peut-être faire quelque chose.

M. PERNOT : Pour résumer ce sujet, le gérant du cinéma ne veut pas mettre en place des tarifs à géométrie variable. Quelles possibilités avons-nous ? Plutôt que de lui "rentrer dedans", je pense qu'il faut chercher d'autres solutions. Peut-être acheter des billets ou prévoir une subvention pour faire tourner son établissement. Si quelqu'un est capable de convaincre M. LAURENT d'évoluer dans ce domaine, je lui délègue volontiers tous mes pouvoirs. On ne va pas fermer cet établissement qui va être rénové.

M. DUPREZ : Avec 90 % de subventions publiques. J'ai souhaité qu'il y ait des contreparties à ces financements publics mais je me suis heurté à un mur.

M. PERNOT : Si les pouvoirs publics ont mis en place des subventions pour soutenir le cinéma, c'est qu'ils savent bien que le problème n'est pas seulement au niveau de l'investissement mais aussi de la gestion. Si nous avons dû municipaliser le cinéma, il aurait fallu trois à cinq personnes pour le faire tourner et tout cela avec peu de recettes. En étant tout seul, M. LAURENT a déjà besoin de 10.000 € de subventions publiques. Avec trois à cinq personnes, on mettrait les clés sous la porte. Il faut que l'on s'estime déjà heureux d'avoir trois salles sur CHAMPAGNOLE. On va essayer de convaincre le gérant d'appliquer différentes tarifications mais cela ne va pas être facile.

M. PERNOT : Avant de clore la séance, je vous rappelle qu'un repas est prévu au restaurant "Le Boÿse". Le prochain Conseil Municipal aura lieu en septembre.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 H 25.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Rémy BESSOT

Clément PERNOT
Conseiller Général